



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>99469</b>	<b>De M. Dominique Dord ( Les Républicains - Savoie )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Éducation nationale</b>
<b>Rubrique &gt;enseignement</b>	<b>Tête d'analyse &gt;établissements</b>	<b>Analyse &gt; sécurité. perspectives.</b>
Question publiée au JO le : <b>04/10/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la sécurité des élèves devant les établissements scolaires. Malgré un contexte de menace terroriste élevée, les élèves se regroupent souvent sur le trottoir, devant les établissements scolaires (principalement les collèges et les lycées), en particulier pendant les pauses (donc à horaire régulier). Il souhaite connaître les mesures qu'elle a prises et qu'elle compte prendre pour éviter ces regroupements, en notant qu'ils sont liés à l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires.